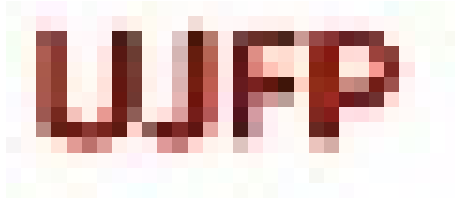


<http://www.ujfp.org/spip.php?article561>



SOS Palestine : la solidarité continue

- Pour comprendre - Témoignages -

Date de mise en ligne : samedi 24 juin 2006

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

Au début du mois, nous vous avons fait part d'une initiative de l'AFPS (Association France-Palestine Solidarité) : elle a lancé un appel pour un soutien financier à la Palestine suite à la décision de l'Europe et des États-Unis à suspendre l'aide au peuple palestinien. La récente décision de Bruxelles de verser 100 millions d'euros sans passer par le gouvernement Hamas représente trop peu, trop tard et pour le moment, cela reste un effet d'annonce.

La décision de l'UE est, de surcroît, une ingérence dans les affaires intérieures de la Palestine et un déni du droit d'autodétermination de son peuple. Ce n'est pas parce que les dirigeants européens sont mécontents des résultats des élections palestiniennes qu'ils ont le droit de contourner les institutions et le gouvernement élu de ce pays en devenir. Depuis le lancement de sa souscription, l'AFPS a pu verser 37 500 euros aux ONG palestiniennes (parrainages d'enfants, associations féminines, agricoles, médicales, de réfugiés, d'handicapés, etc.). La misère endémique des Territoires palestiniens n'est pas uniquement attribuable à la coupure de l'aide internationale. Rappelons que les Palestiniens sont privés de recettes encore plus importantes : celui des taxes et droits de douanes qu'Israël refuse de verser à l'Autorité palestinienne. Il n'est pas admissible de faire payer le prix de la colère américano-européenne à la population civile dans les Territoires occupés, alors même que ces civils devraient, au contraire, bénéficier de la protection de l'ONU et de ses États membres. Ainsi l'UJFP réitère son soutien à l'initiative de l'AFPS et invite ses membres et sympathisants à donner généreusement lors de cette campagne de solidarité populaire. Vous pouvez [url=<http://www.ujfp.org/modules/news/visit.php?fileid=30>]lire le texte[/url] de l'appel de l'AFPS, ainsi qu'un premier rapport sur les fonds recueillis (au format pdf). Vous pouvez libeller votre chèque à l'AFPS, avec la mention « SOS Palestine » à l'endos, et l'envoyer à l'AFPS, 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris, ou bien faire un virement à l'AFPS CCP - La Source - N° 34 521 83 N 033.